

NETTOYANT MÉNAGE PIN

LES + PRODUITS :

Actions : Nettoyant liquide toutes surfaces non moussant

Parfum : Pin



PROPRIÉTÉS :

NETTOYANT MÉNAGE PIN est utilisable sur toutes les surfaces** lavables, sols plastiques, carrelages, robinetteries, carrosseries d'automobiles. Applicable également en cuisine (sols, murs, équipements), il ne nécessite pas de rinçage en dehors des zones de contact alimentaire. Ce produit ne laisse aucun dépôt de calcaire sur le sol. Faiblement moussant, il peut être utilisé en autolaveuse. Il laisse les surfaces propres et respecte les surfaces fragiles, avec son agréable parfum de pin.

**Parfum de synthèse.*

***Faire un essai au préalable sur une surface non visible.*



MODE D'EMPLOI :

- Utilisation courante :

Diluer 25 à 35 mL dans un seau d'eau tiède de 8 litres. (Même dosage en utilisation par machine autolaveuse).

- Utilisation sur les tâches difficiles :

Utiliser le produit pur sur une éponge.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide fluide

pH : 10.5 +/- 0.5

Densité : 1.04 +/- 0.02

Parfum : Pin

Stockage : Pour une conservation optimale jusqu'à la DLU, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.

Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : Consulter à la rubrique 15 de la FDS.



CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **5L** Réf. 002022801 - 128 bidons/palette



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL - Tenir hors de portée des enfants. Formule (N°0228) déposée au centre antipoison européen (PCN). N° de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Rincer pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

